

2.48 Programme de l'UICN pour les forêts tempérées, boréales et tempérées froides australes en Fédération de Russie

RAPPELANT la Résolution 1.19 *Un Programme mondial de l'UICN pour les forêts tempérées, boréales et tempérées froides australes*, adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 1re Session (Montréal, 1996), qui demandait la création d'un Programme mondial de l'UICN pour les forêts tempérées, boréales et tempérées froides australes;

RECONNAISSANT que les forêts de Russie jouent un rôle crucial au niveau mondial pour préserver la diversité biologique et les valeurs culturelles et économiques des forêts tempérées et boréales;

NOTANT que la Russie maintient et préserve les plus grandes zones de forêts boréales intactes du monde;

RECONNAISSANT EN OUTRE que l'élaboration de processus décisionnels participatifs, la création de réseaux d'aires protégées et la mise sur pied de systèmes crédibles de certification des forêts sont au nombre des moyens qui favorisent la protection et l'utilisation durable des forêts boréales de Russie;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2e Session:

1. PRIE INSTAMMENT tous les groupes d'intérêt de considérer la participation comme l'un des éléments essentiels des processus de prise de décisions touchant les forêts.
2. RECOMMANDE à l'UICN de renforcer ses activités concernant ces forêts, en offrant des possibilités de lier les politiques et les pratiques de conservation et d'utilisation durable en Russie.
3. INVITE les membres de l'UICN à mobiliser les compétences dans leurs pays afin de soutenir la conservation et l'utilisation durable en Russie et de mettre au point des solutions aux problèmes socio-économiques.
4. INVITE EN OUTRE l'UICN à soutenir activement une certification crédible des forêts, comme un des moyens les plus efficaces de favoriser l'utilisation durable des forêts.

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organismes membres, se sont abstenus de participer au débat relatif à cette motion et n'ont pris aucune position officielle sur la Résolution adoptée pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis d'Amérique sur le processus des résolutions de l'UICN (voir page XX).